

expérimentales seraient nécessaires. Je ne veux pas me montrer trop sévère ni trop malin sur le sujet. Je tiens ces propos dans l'espoir que le ministre y prêter attention. Il le fera certainement, car il est un brillant jeune homme. J'espère qu'il agira en conséquence, car c'est là notre dernier recours. La communication se poursuit en ces termes:

Il nous faut de nouvelles données expérimentales qui nous indiquent le minimum de concentration d'un médicament dans le sang ou l'urine à partir duquel nous pourrions conclure que le médicament se trouve en quantité suffisante pour être viable et pour produire les effets qu'on en attend.

Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps sur cet aspect de la question. Mais ces faits montrent clairement la terrifiante tâche que le ministre a assumée. Je suis certain qu'il n'y a pas beaucoup réfléchi, car il aurait tenu à inviter les représentants du secteur de la pharmacologie à venir témoigner devant le comité. Mais aucun d'entre eux n'a été appelé.

Je voudrais savoir ce que le ministre a l'intention de faire maintenant. Dans n'importe quelle ville du Canada, il trouvera des produits pharmaceutiques qui se vendent à une demi-douzaine de prix différents. Des gens sérieux en ont fait la preuve. Il a le pouvoir d'agir sans avoir à recourir à cette mesure législative. S'il avait agi plus tôt, en se servant de la loi actuelle, il aurait pu faire diminuer le prix des médicaments. Ce bill n'est qu'une façade.

J'aimerais maintenant demander au ministre s'il se propose d'établir des zones désignées où pourront s'installer les compagnies qu'il veut aider—et qui, autrement, pourraient se croire obligées de traverser la frontière. Consent-il à perdre ces compagnies? Il dit qu'il veut donner de l'argent aux grosses entreprises qui font déjà des affaires au Canada et les laisser agir à leur guise. Mais ces entreprises sont prospères—leurs médicaments ne portent pas de marque de commerce, ce sont des produits non brevetés. Je pourrais en citer deux de ma propre région—Empire Laboratories et Paul Maney Laboratories. L'une et l'autre font de bonnes affaires. L'une d'elles a écrit au ministre et lui a posé cette question: Qu'essayez-vous de nous faire? Ce sont des sociétés relativement petites.

Puis, quelles sont les intentions du ministre envers ces pauvres gens qui n'ont que leurs pensions de vieillesse pour vivre? Cette mesure législative devait faire baisser les prix des médicaments. Il avait même déclaré qu'il était prêt à aller plus loin. Il nous avait dit que, si la mesure proposée ne donnait pas l'effet voulu, il serait disposé à prendre d'autres dispositions.

Des voix: Bravo!

[M. Rynard.]

M. Rynard: Quelle disposition le ministre prendra-t-il à l'endroit des Canadiens, environ 18 p. 100 de la population, qui doivent prendre des médicaments mais qui ne peuvent vraiment pas se les payer? Voilà la grande question. Elle est d'ordre social. On n'a absolument rien dit au sujet de ces gens. Ce n'est que pour la frime que le gouvernement annonce: Nous réduisons les prix des médicaments. Il a tout à fait oublié les pensionnés de la vieillesse. Il a présenté la mesure d'assurance frais médicaux qui permet à un médecin de rédiger des ordonnances pour eux. Mais qui paie pour les médicaments prescrits? Si ces pensionnés n'ont pas d'argent, que feront-ils? Voilà les questions sociales qui nous inquiètent, non pas la frime qui a servi à épater. Et c'est le cas de 18 p. 100 de la population auxquels les médicaments sont nécessaires, de gens à faible revenu qui dépendent du service social.

Je sais que le ministre est intelligent et sensible. Je lui pose donc cette question: la prochaine mesure du gouvernement favorisera-t-elle ces gens désavantagés, ceux qui vivent au seuil et en deçà du seuil de la pauvreté et qui ne peuvent pas se permettre ces médicaments? Le gouvernement a introduit le programme d'assurance frais médicaux en vertu duquel un médecin peut rédiger des ordonnances. On le paie pour le faire, mais les médicaments achetés en vertu de telles ordonnances ne sont pas payés. Nous nous inquiétons de ceux qu'on oublie.

Je me propose maintenant de vous donner lecture d'un commentaire de l'Association médicale canadienne.

Le bill C-102 confie une responsabilité extrêmement lourde au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi qu'à la Direction des aliments et drogues.

Une telle remarque a une portée particulière compte tenu des observations que j'ai consignées au compte rendu aujourd'hui. A mon avis le ministre ferait mieux de procéder avec prudence en raison de certaines de ces considérations. Le député de Dauphin a dit que le peuple canadien avait déjà dépensé 4 millions de dollars pour ce projet sans avoir encore touché la moindre prestation.

La déclaration continue ainsi:

Qu'arrivera-t-il? Nous doutons qu'on ne le sache vraiment. Toutefois, connaissant les médecins—et leur préoccupation au sujet de l'efficacité et de l'innocuité des médicaments prescrits—sachant que la plupart des médicaments prescrits au Canada ne seront nullement touchés par cette loi (le nouveau classement des médicaments) de la Direction des aliments et drogues et les mesures que la Direction jugera nécessaire de prendre dans ce domaine dont elle est responsable, nous sommes portés à croire qu'il y aura très peu de changements. Le coût des médicaments ne sera pas sensiblement réduit et M. Basford et ses collègues